



# Le trait d'union Ayvellois

FÉVRIER 2017

N°48



## SOMMAIRE

P 2 □ *Le mot du Maire*

P 3 □ *Bilan à mi-mandat*

P 4 et 5 □ *Autres infos communales*

P 6 et 7 □ *État civil*

P 8 □ *Infos utiles*

P 9 □ *Cinq questions à M. DECHÊNE*

P 10 et 11 □ *Retour sur images*

P 12 □ *Festivités et animations*



les  
travaux

rue de  
Sedan

# Le Mot du Maire

*Il est de tradition en début d'année de présenter ses vœux, une tradition que je perpétue, malgré la date de sortie de ce nouveau bulletin municipal.*

*Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne santé, que cette nouvelle année vous apporte la réussite dans tout ce que vous entreprenez, **Osez, toujours Oser, continuer à Oser.***

*Vous allez découvrir dans ce bulletin un bilan de mi-mandat. En 2014 nous n'avions pas fait de promesses mais nous vous avons donné des orientations, des fléchages sur des thèmes qui nous semblaient capitaux pour un vivre ensemble au sein de la commune.*

*Nous ne sommes pas à contre courant des lignes directrices que nous avons écrites.*

*Comme vous pouvez le constater depuis octobre la rue principale du village se métamorphose. Vous commencez à voir les prémices de l'aménagement voirie, nous lui donnons une sacrée deuxième jeunesse. (Priorité aux piétons avec son cheminement sans coupure, places de stationnement, espace paysager...). Cette première tranche se terminera début avril.*

*Il est vrai que de tels travaux perturbent les déplacements en voiture, la patience est de mise et cela risque de durer toute l'année 2017. La deuxième tranche est en cours de consultation. Elle partira des feux tricolores jusqu'au rond point de Citroën en incluant la place du monument.*

**Nous avons conscience de la gêne occasionnée mais nous devons conserver notre priorité donnée à la sécurité et au cheminement piétonnier.**

*Certains habitants sont venus nous voir et nous essayons de prendre en compte les remarques formulées mais nous devons garder notre ligne directrice qui est basée sur la sécurité et le déplacement piéton, surtout sur un linéaire aussi long.*

*Sur la deuxième tranche nous avons intégré la place du monument, il est de bon sens pour cet aménagement de repenser l'emplacement du monument aux morts.*

*Deux options s'offrent à nous : soit il reste sur la place en modifiant son emplacement, soit on lui trouve un autre lieu (ex : derrière la mairie). La question n'est pas tranchée elle soulève des discussions animées mais restent constructives. Le conseil municipal validera le choix final lors d'un prochain conseil. Votre avis peut nous intéresser.*

*Lors des vœux j'ai reparlé de la fibre optique. Il est vrai que notre village fait partie des parents pauvres de cette transmission informatique. Nous sommes au bout du réseau qui part de Mohon, (pour information dans nos travaux nous avons prévu un fourreau dédié).*

*J'ai ressenti lors de cette manifestation une oreille attentive de Bérengère POLETTI et de Darkaoui DARKAOUI-ALLAOUI pour nous aider dans ce dossier, affaire à suivre....*

*Je vous souhaite une bonne lecture et je profite de ce bulletin pour remercier Michel DECHENE qui m'apporte toujours des informations. Sa connaissance du territoire et sa connaissance historique des travaux sont très précieuses. Je suis toujours admiratif de sa mémoire, merci Michel.*

Philippe LEBRETON



## Proverbes chinois :

- \* Celui qui pose une question est bête cinq minutes, celui qui n'en pose pas l'est toute sa vie.
- \* Le savoir que l'on ne complète pas chaque jour diminue tous les jours.

# Infos communales

**BILAN à MI - MANDAT** : trois ans après les élections de 2014 nous reprenons nos orientations en détaillant les actions conduites sur chacun des thèmes.

## FINANCES

Optimiser le budget communal déjà maîtrisé pour financer des projets d'aménagements réalistes, notamment l'enfouissement des réseaux aériens avant la réfection des trottoirs.

\*\*\*\*\*

Le budget reste parfaitement maîtrisé, les dépenses courantes sont strictement limitées, les recettes sont optimisées et la dette est contenue malgré les travaux d'une exceptionnelle ampleur : fin de l'assainissement, ruisseau du Pierge, enfouissement important de différents réseaux, réfection partielle de l'éclairage public et début des travaux de la traversée du village dans le cadre d'un plan de financement complet et performant.

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Défendre les intérêts de la commune en pesant sur les orientations de la grande agglomération Charleville - Mézières / Sedan (fiscalité - eau assainissement - ordures ménagères).

\*\*\*\*\*

Le Maire participe à toutes les réunions de la communauté d'agglomération. La commune entretient d'excellentes relations avec les services de cette structure et se félicite de la qualité et de la rapidité de leurs interventions que ce soit pour le réseau d'eau ou d'assainissement.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Favoriser les initiatives d'installation de services, de commerces et d'entreprises.

\*\*\*\*\*

Un soutien technique et administratif important a été apporté à la création de la micro crèche. Amélioration de l'accessibilité des commerces de la rue de Sedan avec les travaux sur la traversée. Mise en place d'un plan du village avec localisation des entreprises et des commerces.

## ÉCOLE

Continuer de valoriser une école agréable, sûre et adaptée aux besoins de nos enfants.

\*\*\*\*\*

La municipalité s'implique dans le développement de l'école dans le cadre du regroupement pédagogique avec la création d'une classe en 2016. Elle assure des travaux d'entretien, un contrôle de la qualité des repas servis à la cantine et veille à la diversité des activités périscolaires.

## SÉCURITÉ

Renforcer la sécurité routière sur les zones sensibles ou à risques (école, monument...). Veiller à la sécurité des biens et des personnes en luttant contre les nuisances.

\*\*\*\*\*

La sécurité des piétons et des automobilistes constitue une priorité dans le cadre des travaux de la traversée du village. Une grande vigilance « sécurité » est assurée en relation avec les services de l'Etat (Préfecture, gendarmerie locale...).

## VIVRE ET AGIR

## SERVICES

Accompagner les Ayvelloises et Ayvellois dans leurs démarches administratives. Les informer sur les différents dispositifs d'aide.

\*\*\*\*\*

Dans le cadre du CCAS, nous assurons une aide aux personnes en difficulté qui font appel à ce service et nous avons mis en place un service de livraison de repas par les restaurateurs. Une formation au défibrillateur est en cours. Les dispositifs d'aide sont régulièrement présentés dans le bulletin municipal. Les horaires d'ouverture de la Mairie sont élargies.

## URBANISME

Poursuivre un développement raisonné et harmonieux dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.

\*\*\*\*\*

La commune a le souci de développer la reprise de maisons anciennes et leur aménagement en appartements neufs dans le cadre d'une instruction raisonnée des dossiers de permis de construire.

## COMMUNICATION

Favoriser la communication et les échanges entre élus et administrés en utilisant les moyens modernes.

\*\*\*\*\*

Le bulletin municipal a été aménagé et modernisé dans sa présentation; il paraît trois fois par an avec régularité. Un flash info a vu le jour. Les relations avec la presse locale (L'Ardennais et La Semaine des Ardennes) sont plus fréquentes et de nombreux articles paraissent désormais sur notre village.

## ENVIRONNEMENT

Vivre dans un espace naturel et agricole de qualité et le préserver pour le transmettre aux générations futures. Améliorer les chemins ruraux et piétonniers.

\*\*\*\*\*

Les principales réalisations à caractère environnemental et écologique ont porté sur la réfection du ruisseau du Pierge et de ses berges avec signature de conventions avec les propriétaires riverains, sur l'aménagement des ballastières de pêche, sur l'aménagement de chemins piétonniers notamment celui conduisant au fort avec la gestion de l'espace boisé, sur le remplacement d'une partie significative de l'éclairage public dans les lotissements, sur la signalisation des principaux centres d'intérêt et des chemins « piétons » et sur l'installation de pavés LEDS dans les bâtiments.

## CADRE DE VIE

Soutenir activement le tissu associatif existant et développer les animations culturelles.

\*\*\*\*\*

Des subventions significatives sont versées à toutes les associations du village et la petite salle est mise à leur disposition. La fête est organisée par la municipalité et elle accorde son soutien à l'organisation de la brocante. Des membres du conseil ont activement contribué à la reprise du centre de loisirs en 2016 (été et automne). L'histoire du village, de son château et du fort est bien mise en valeur. Le cadre de vie du personnel a été amélioré.

## QUELQUES EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 4<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2016

### \* RENÉGOCIATION PRÊT 1<sup>ère</sup> TRANCHE TRAVAUX

Le Président de séance a donné connaissance aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité : objet de la présente demande de financement, à savoir : 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'aménagement de la traversée du village.

Il a exposé que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il a soumis le mémoire justificatif pour un montant de 924.000 € T.T.C. (1<sup>ère</sup> tranche)

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues et ont approuvé le projet qui leur est présenté.

Ils ont déterminé, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet : Montant du devis : 924.000 € Subventions : 231.000 € Autofinancement : 43.000 €  
Emprunt : 500 000 € Prêt à court terme : 150 000 €.

### \* DÉLIBÉRATION MAÎTRISE D'ŒUVRE 2<sup>ème</sup> TRANCHE TRAVAUX VOIRIE

M. LEBRETON a présenté au Conseil municipal le devis concernant la maîtrise d'œuvre de la seconde tranche des travaux d'aménagement de la rue de Sedan (depuis la rue de l'école jusqu'au rond-point d'accès au site PSA ainsi que la place du monument) proposé par la société VRD Conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retenir cette proposition pour un montant global d'honoraires de 24.336 € H.T soit 29.203.20 € TTC et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### \* PROJET COLUMBARIUM / CAVES URNES / JARDIN DU SOUVENIR

Il reste actuellement une place disponible dans le columbarium. Mme DELANDHUY présente le projet du nouvel emplacement situé à la place des tombes reprises par la commune et la proposition de la création de caves urnes.

Après discussion, l'orientation prise est la suivante :

- création de 6 emplacements dans un columbarium évolutif
- création d'emplacements pour des caves urnes (avec l'établissement d'un règlement intérieur du cimetière)
- création d'un jardin du souvenir.

Le projet sera validé selon les devis, lors d'un prochain Conseil Municipal.

### \* INFORMATIONS DU MAIRE

- Déplacement du monument aux morts à l'occasion des travaux et de la réfection de la place du monument, l'emplacement actuel étant accidentogène. Après discussion, Le Conseil Municipal donne son accord pour le déplacement du monument ; le lieu est à décider (Derrière la mairie ou Place du Monument contre le mur).

- Les travaux de la place du monument seront réalisés au cours de la 2<sup>ème</sup> tranche, vers septembre 2017.

- A la suite des attentats, l'État a débloqué des fonds spécifiques afin de sécuriser les établissements scolaires. Le diagnostic pour sécuriser l'école du village est réalisé. Le projet va être monté avec l'évaluation des prix (système d'alarme, évacuation, confinement, etc...) ; une subvention pourra ensuite être demandée.

- 2<sup>ème</sup> tranche des travaux : appel d'offres fin janvier - début février avec ouverture des plis en mars pour commencement des travaux fin avril (la fin des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche est prévue pour fin 2017).

# Infos communales

## COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Ardenne Métropole offre un service aux personnes de plus de 75 ans ou handicapées. Cette année, la collecte des déchets verts s'effectuera pendant 7 mois du 3 avril au 27 octobre.

Les personnes intéressées par ce service pourront s'inscrire jusqu'au 29 avril : formulaire à venir chercher à la Mairie des Ayvelles.



Une fois complété, à retourner à Ardenne Métropole avec une photocopie de votre carte d'identité ou carte d'invalidité. A la réception de votre envoi un agent vous contactera pour vous indiquer le jour de la collecte.

## CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Après le grand succès du CLSH, organisé en collaboration avec Familles Rurales en juillet 2016, nous avons décidé d'ouvrir à chaque vacances scolaires.

Aux vacances de la Toussaint, avec seulement 7 inscrits, ce nouveau service à la population n'a donc pas eu le résultat escompté. Le centre ne pourra plus être assuré avec un effectif aussi bas.

Si l'effectif est en hausse, le centre ouvrira pour les vacances de février et de Pâques ainsi qu'en juillet 2017 pour tous les enfants.

Les inscriptions se font en Mairie les vendredis avant chaque période et le centre se déroule sur le site de l'école.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ces différents centres auprès de M. DI PIRRO ou en Mairie.



## UN NOUVEAU SERVICE

A.A.T. Allo Ardennes Taxi (toutes distances, tous transports 7J/7) vient d'être créé par une habitante du village.



Contact au : 06.07.66.65.75 ou 03.24.37.17.17

## RESPECTONS LA PROPRETÉ DE NOTRE VILLAGE



Lors du passage des tondeuses et des débroussailluses, **les agents d'entretien sont confrontés aux éclaboussures de crottes de chien.**

## PENSEZ À CES PERSONNES QUI ENTRETIENNENT LES ESPACES VERTS

### Rappel de la législation sur les déjections canines

**Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques**, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.



En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>ère</sup> classe (35 euros).

# État Civil

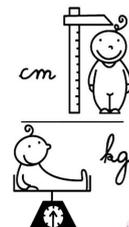


## RÉSULTAT DU RECENSEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la commune compte 964 habitants.

## NAISSANCES 2016

- DELHAYE Pauline le 1<sup>er</sup> mars
- DUBOURG Lenny le 17 octobre
- BENDELLALI Élyne le 20 mai
- BROYER Gabriel le 18 octobre
- PRÉVOTEAUX William le 12 juin
- BILQUEZ Victoire le 30 novembre
- VARALLI Noé le 23 août
- INDIANA Alban le 15 décembre
- DEVILLE Margot le 2 septembre
- LAVAL Ilona le 15 décembre



## MARIAGES 2016

- YVENAT Ghislain et KRA Anne le 25 juin
- DORY Guillaume et EWERT Audrey le 6 août
- SIMON Jean-Bernard et VAUCHELET Margaux le 13 août

## DÉCÈS 2016

- BADER Maurice le 3 février
- FÉVRIER Claude le 27 février
- LEROMAIN Elisabeth épouse BRAGANTINI le 6 août
- CARON Christian le 19 septembre
- FLAMION Mireille épouse AUPRETRE le 19 octobre
- FEYTE Jeanne épouse DEMORGNY le 17 novembre
- CHOEL Philippe le 30 décembre



**M. Maurice BADER** est né le 5 septembre 1916 à Paris. Il est décédé le 3 février 2016 après avoir passé 3 ans à la résidence Ducale à Villers Se-meuse.  
Aux Ayvelles depuis 45 ans, il habitait le clos Barrois. Il avait une fille Nicole, un petit fils et trois arrières petits enfants.



**Mme Mireille AUPRÊTRE** née FLAMION le 24 mai 1948 à les Ayvelles est décédée subitement le 19 octobre 2016. Elle habitait rue des Pâquis. Elle appartenait à une ancienne famille d'agriculteur des Ayvelles.  
Elle laisse son mari Jacky, ses deux enfants Mélanie et Ludovic (conseiller municipal) et cinq petits-enfants.



**Téléphone** : 03.24.37.88.37

**Mail** : [communedesayvelles@wanadoo.fr](mailto:communedesayvelles@wanadoo.fr)

**Ouverture du secrétariat** : du lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30

Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30

**Maire ou Adjoint** : permanence le vendredi après-midi ou sur RDV

# État Civil



## Mme Jeanne DEMORGNY

née FEYTE le 8 mai 1928 à Mohon est décédée le 17 novembre 2016. Son mari Gaby est décédé en 2010. Elle habitait place du Monument. Ils ont eu deux enfants Bernard et Michel, six petits-enfants et douze arrière-petits-enfants.

## Mme Solange COCU

est née le 19 juin 1929 à Saint Jean aux Bois (08). Elle est décédée le 4 janvier 2017 après 4 ans de séjour à la résidence Ducale à Villers Semeuse.

Aux Ayvelles depuis 1982 rue des Pâquis, elle avait deux enfants, Jean-Paul et Jean-Claude (mari de Jocelyne DENEL conseillère municipale), deux petites filles et quatre arrière-petits-enfants.



## Mme Gislaine DECHÊNE

née DECARREAUX le 29 décembre 1931 à Nouvion sur Meuse est décédée le 10 janvier 2017. Elle habitait rue du Bourg.

Elle laisse son mari Michel (ancien conseiller et adjoint au maire), ses deux enfants Nadine et Patrice (ancien employé de la commune), deux petits enfants et deux arrière-petits enfants.

## M<sup>lle</sup> Catherine JOUARD

était née le 9 mai 1960 à Chémery sur Bar et est décédée le 24 janvier 2017 aux Ayvelles.

Elle habitait paisiblement dans une roulotte rue du Bourg entourée de plusieurs membres de sa famille.



## RESPONSABLE DE PUBLICATION

LEBRETON Philippe

## AVEC LA PARTICIPATION DE

LEBRETON Eliane pour la distribution  
DELOECKER Frédérique

## MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

BEAUDEUX Isabelle  
DELANDHUY Sylvie  
MARTIN Martine  
MORTIER Michel  
TUCCI Sylvia

## COMPTAGE DU CHEPTEL APICOLE PROTÉGER LES ABEILLES DU PARASITE AETHINA TUMIDA

**Tout apiculteur** est tenu de déclarer chaque année entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille.



Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*.

Elle permet également d'obtenir des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen qui soutient la réalisation d'actions en faveur de la filière apicole française.

**Les nouveaux apiculteurs doivent réaliser une déclaration des ruches dès l'installation de la première colonie.** Si cette première déclaration est réalisée en dehors de la période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août), il sera nécessaire de renouveler la déclaration en période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre). La réalisation de cette démarche permet l'obtention d'un numéro d'apiculteur.



**La déclaration est à réaliser au moment de l'installation des ruches.** Si le projet prévoit la vente de produits de la ruche ou la session de produits de la ruche hors cadre familial, il est nécessaire d'obtenir auprès du Centre de formalités des entreprises de la Chambre d'agriculture de votre département, un numéro SIREN/SIRET. Ce numéro sera nécessaire pour réaliser votre première déclaration.

**Comment faire ma déclaration :** [par internet : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/)  
par courrier : formulaire Cerfa 13995\*04  
auprès de la chambre d'agriculture des Ardennes 03 24 56 82 48

## SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL DES MINEURS

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs est devenue à nouveau obligatoire pour tout mineur qui voyage sans un représentant légal.



Les conditions d'application de ce texte législatif sont précisées dans le décret n°2016-1483 du 2 novembre 2016.

Ce même décret prévoit l'utilisation d'un imprimé CERFA (N° 15646\*01).

## JARDINS MUNICIPAUX

Deux jardins communaux sont libres. Si vous êtes intéressés, appelez la Mairie au 03.24.37.88.37.



# Cinq questions à M. DECHÊNE

## Ancien conseiller municipal et adjoint au Maire

Michel DECHÊNE est né le 9 mars 1929 à CHALANDRY. Il est arrivé à Les Ayvelles en 1930 pour habiter place du monument. Il a passé toute sa jeunesse à cette adresse jusqu'à son mariage en 1951 avec Gislaïne DECAR-



REAUX malheureusement décédée récemment. En 1943 il a commencé à travailler comme apprenti boulanger à Villers Semeuse puis monteur en outillage agricole à Mohon. Après son service militaire en Allemagne en 1949 / 1950, il a repris son travail à Mohon. En 1959 la société qui l'employait a été liquidée. C'est à cette date qu'il est entré à la SNCF comme agent d'exploitation et qu'il y a progressé. Après son mariage le couple a habité à Les Ayvelles « chez Broyer » puis à Chalandry et à Villers Semeuse avant de faire construire, en 1956, la maison qu'il occupe encore au 30 rue de Bourg. De leur union sont nés deux enfants, Patrice et Nadine. Il a deux petits enfants, Vanessa et Anthony et deux arrières petits enfants, Etane et Maël.

### LE TRAIT D'UNION AYVELLOIS (LTUA) : Parlez nous de vos mandats dans la commune :

J'ai été élu pour la première fois en 1958. Après une réélection en 1959 j'ai fait un mandat de conseiller et je n'ai pas souhaité me représenter en 1965. A la demande de M. CAPITAINE j'ai repris du service en 1971 et je n'ai quitté le conseil qu'en 2001, soit plus de 37 ans au total, au service de la commune. J'ai assuré les fonctions de premier adjoint de 1977 à 2001 soit pendant quatre mandats. En 1984 j'ai remplacé le Maire, M CAPITAINE pendant sa maladie.

### LTUA : Quelles étaient vos principales attributions à la Mairie ?

Je me suis toujours occupé des travaux notamment dès mon deuxième mandat. C'est pour assurer cette fonction que je suis revenu au conseil en 1971 et je m'en suis occupé pendant tous ces mandats, « des grands comme des petits ».

### LTUA : Quels sont les principaux faits marquants auxquels vous avez participé en matière de travaux ?

En y réfléchissant je me souviens de la numérotation des rues en 1974, du suivi des travaux d'aménagement des lotissements à partir de 1981, de l'achat et de l'aménagement de la nouvelle Mairie en 1985 / 1986, de l'installation du nouveau terrain de foot en 1989, du lancement de la première tranche d'assainissement en 1996, etc...

### LTUA : Quelles anecdotes pouvez vous nous relater ?

Je me rappelle que dans les années 1960 on achetait des pneus pour le vélo du garde champêtre, M. REMY. A cette époque on entretenait les terrains communaux « à la main » et on coupait l'herbe à la faux. La première débroussailleuse a été achetée en 1981 !

Quand j'ai suppléé M CAPITAINE en 1984 je me suis retrouvé « au pied du mur » et un peu seul. Cependant cette période a été à la fois très animée car je travaillais (encore) et très instructive. Cela m'a beaucoup plu.

### LTUA : Comment voyez vous la situation actuelle du village et son avenir ?

Actuellement, pour être franc, je trouve la situation impeccable ! J'imagine ce que représente tout ce travail. Je sens beaucoup de dynamisme et d'efficacité et je me réjouis de l'engagement des travaux de réfection de la traversée du village, plusieurs fois reportés.

\* \* \* \* \*

**Michel, merci pour ton dévouement au service de la commune pendant 37 ans dont 24 comme adjoint. Dans ces années là tout le monde se souvient de toi passant lentement en vélo pour recenser les problèmes, suivre les travaux et écouter les revendications des habitants. Tu as reçu des médailles au travail et nous retiendrons surtout la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, médaille d'or pour plus de 30 ans au service des Ayvellois et des Ayvelloises et le diplôme de maire adjoint honoraire.**

# Retour sur Images



## SORTIE À VERDUN

L'association des anciens combattants a organisé une sortie à Verdun le 5 octobre 2016 avec une visite de la citadelle.

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Une centaine de personnes s'est déplacée et recueillie aux monuments aux Morts de Chalandry puis des Ayvelles. Les enfants ont lu des lettres de poilus adressés à leur famille.

Suite à la distribution de brioches aux enfants, l'assemblée s'est rendue dans la salle des Associations. Les visiteurs ont pu découvrir une exposition montrant l'évolution des bulletins "Le Trait d'Union Ayvellois", la Taque restaurée représentant la réunion des deux familles DE ROUCY et DE HAUTOÏY, seigneurs de Chalandry et des Ayvelles, et l'histoire pendant la guerre de nos deux communes Chalandry et Les Ayvelles.



## LES MÉDAILLÉS

La médaille commémorative des opérations de sécurité et de maintien de l'ordre en Afrique du Nord a été remise à M. Jean-Claude PELTRIAUX de la classe 61B et à M. Jean-Marie LEFEVRE de la classe 54B.

M. SONET René de la classe 54 s'est vu remettre la médaille de la Reconnaissance de la Nation.

Il s'en est suivi un lâcher de pigeons voyageurs appartenant à M. Jean-Marie LEFEVRE, petit clin d'œil à l'histoire car pendant la guerre il s'agissait du moyen de communication entre camps.

Le verre de l'amitié offert par l'équipe municipale a clôturé cette manifestation.

M. René SONET



M. Jean-Marie LEFEVRE



## OPÉRATION BUS ENCHANTÉ

Afin que tous les enfants, même dans les familles défavorisées, puissent avoir des jouets à déballer le jour de Noël, les enfants de l'école ont participé à la collecte du Bus Enchanté organisé par les TAC.

Les élèves ont déposé des jouets dans le bus qui était stationné devant l'école le 8 décembre.

Tous les jouets récoltés des diverses communes ont été remis au Secours Populaire.

# Retour sur Images



## SAINT NICOLAS

Le dimanche 4 décembre, respectant une tradition ancestrale, Saint Nicolas et le Père Fouettard sont venus faire la tournée du village, distribuant tout au long du parcours des bonbons aux enfants présents. Tout ce petit monde s'est retrouvé dans la salle des Associations où les clowns "Jerry et Palto" les attendaient pour faire leur show.

Pendant une heure, ces derniers les ont tenus en haleine grâce à un spectacle drôle et musical. À la suite de la représentation, un goûter a été servi par la commission fêtes et cérémonies. Les enfants sont repartis avec leurs friandises.

## GOÛTER DES ANCIENS

Le samedi 10 décembre, une soixantaine de personnes a répondu à l'invitation lancée par la Mairie pour partager un goûter spectacle.

Valentine et Basile nous ont proposé un récit de leur voyage de noces autour du monde. Douze pays ont été traversés grâce aux chansons françaises de 1960 à 1980. Durant plus d'une heure, ils ont présenté un spectacle coloré, mouvementé, tendre et humoristique.

Un copieux goûter a régalé nos anciens et ils sont tous repartis avec leur colis de Noël.



## GOÛTER DE NOËL À L'US LES AYVELLES

Le mercredi 14 décembre après-midi l'école de football de l'US LES AYVELLES avait invité le père NOËL pour un goûter. Plus de soixante jeunes joueurs ont été surpris de la présence de l'homme à l'habit rouge. Ce dernier a distribué à chaque joueur des friandises lors d'une séance photos.

A l'issue de cette séance, enfants, parents et dirigeants ont dégusté un bon goûter.

## VŒUX DU MAIRE

M. Philippe LEBRETON, Maire de Les Ayvelles a présenté ses vœux en présence de Mmes POLETTI et JOSEPH ainsi que M. DARKAOUI ALLAOUI et des élus des communes voisines, M. DELFORGE (représentant M. RAVIGNON) et M. BRANZ. Certains artisans et commerçants de notre commune étaient présents ainsi que M. LEFRANC, président du fort des Ayvelles, les représentants des associations du village et les élus du conseil municipal enfants.



## REMISE DIPLOME

Par Bérengère POLETTI à Mme Catherine BILLY pour ses 30 ans de travail au service

# Festivités et Animations

## FESTIVITÉS

- \* Dimanche 30 avril
- \* Lundi 8 Mai
- \* Samedi 17 Dimanche 18 juin
- \* Vendredi 14 juillet
- \* Dimanche 16 juillet

JOURNÉE DU SOUVENIR  
VICTOIRE DE 1945  
FÊTE PATRONALE  
FÊTE NATIONALE  
BROCANTE

Monument aux Morts  
Monument aux Morts  
Derrière la Mairie  
Monument aux Morts  
Derrière la Mairie

## DATES À RETENIR

### ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES :

- \* 1<sup>er</sup> tour : 23 AVRIL 2017
- \* 2<sup>ème</sup> tour : 7 MAI 2017

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

- \* 1<sup>er</sup> tour : 11 JUIN 2017
- \* 2<sup>ème</sup> tour : 18 JUIN 2017

Au 31 décembre 2016 le nombre d'inscrits sur la liste électorale est de 672 dont 33 de moins de 21 ans.

## PÉDICURE

La pédicure se déplacera dans notre village les mardis 16 mai, 29 août et 28 novembre.  
Vous pouvez téléphoner au 03.24.59.02.20 pour prendre rendez-vous.

## LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Le 10 octobre 2016, les enfants ont participé aux élections pour élire un nouveau maire, Timoté, et une adjointe, Pauline.

Les conseillers sont Hugo, Mattéo, Caroline et Lisa rejoints ensuite par Valentin.

Des travaux de peinture ont commencé pour transformer une cabine téléphonique en bibliothèque participative.



## BILAN CCAS LIVRAISON DE REPAS À DOMICILE

Ce service est mis en place par le CCAS pour les retraités de la Commune ayant plus de 70 ans avec la précieuse collaboration de nos deux restaurateurs ayvellois. Il a pour but de livrer à domicile un repas complet (entrée, plat, dessert) à un tarif attractif.



Vous pouvez le commander au restaurateur de votre choix et à la fréquence que vous souhaitez : occasionnellement ou régulièrement. Les modalités de livraison et de règlement sont vues directement avec le prestataire choisi.

Après renseignement, certaines personnes utilisent ce service et en sont entièrement satisfaites.

Alors n'hésitez plus ! Faites-vous livrer et bon appétit !